



**Business Objects annonce la réception d'une proposition de rectification de l'administration fiscale française**

Business Objects S.A. (la « Société ») annonce aujourd'hui qu'elle a reçu une proposition de rectification le 22 décembre 2006 de l'administration fiscale française entraînant un rehaussement du montant d'imposition de l'ordre de 85 millions d'euros, intérêts de retard et pénalités compris, au titre des exercices 2003 et 2004. La principale question posée par cette proposition de rectification concerne la méthode de valorisation appropriée de certains droits de propriété intellectuelle que la Société a transférés depuis la France à sa filiale irlandaise, contrôlée à 100%, en 2003 et en 2004. La Société estime qu'elle a utilisé la méthode appropriée pour le calcul de l'impôt payé à l'administration fiscale française et contestera par tout moyen toute imposition supplémentaire.

Il ne peut toutefois pas être garanti que la Société aura gain de cause, et si une imposition supplémentaire était finalement mise à sa charge, cela pourrait avoir un impact significatif sur les états financiers de la Société.

**Contact :**

Edouard Lassalle  
Directeur – Relation Investisseurs Europe  
[Edouard.lassalle@businessobjects.com](mailto:Edouard.lassalle@businessobjects.com)  
+33 1 41 25 24 33